

Convocation à l'assemblée générale ordinaire SED1+ de 2022



Association SED1+
5 rue de l'Abbé Lemire
59960 Neuville en Ferrain
assosed1plus@gmail.com
assosed1plus.com

A Neuville en Ferrain,
le 04/04/2022

Cher(e) adhérent(e),

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association SED1+ se tiendra de nouveau en physique, le mardi 19 avril 2022, à la salle de conférences de l'Office de tourisme du Mont Dore (dans le bâtiment du complexe sportif et de loisirs bowling-patinoire), Avenue de la Libération, 63240 Mont-Dore à 19h00, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de l'assemblée générale 2021 (point mis au vote) ;
- Rapport moral et d'activité de la Présidente (point mis au vote) ;
- Rapport financier du trésorier (point mis au vote) ;
- Approbation du budget (point mis au vote) ;
- Remplacement de la secrétaire, du trésorier et de la présidente (renouvellement) (point mis au vote) ;
- Informations sur l'évolution des antennes régionales ;
- Informations sur le partenariat avec Arc-en-Sed ;
- Informations sur la création du collectif HSDandCo
- Questions diverses : Projets de séjour et ateliers

Je vous rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts de notre association et à l'article 4 du règlement intérieur, les délibérations sont valables sans quorum nécessaire lié au nombre de membres présents au regard du nombre d'adhérents, mais à la majorité des suffrages exprimés (physiquement, électroniquement ou par procuration).

Compte tenu de l'importance des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent(e). Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par voie électronique ou procuration est autorisé (art.11 des statuts). Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez :

- voter par voie électronique (dans ce cas, il convient de nous demander par mail votre code personnel d'authentification et de nous retourner votre vote par mail, muni du code pré-cité) ;
- vous faire représenter par un adhérent de votre choix : vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration.

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation 2022 peuvent participer au vote à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher(e) adhérent(e), l'expression de mes meilleurs sentiments associatifs.

La secrétaire, Mme Christelle Dubois